

**Grand Lyon : suite à l'action de CANOL,  
la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) baisse en 2010 !**

CANOL avait constaté que, depuis 4 ans, les recettes de la TEOM dépassaient les dépenses et que **cet excédent représentait plus de 5%** (cf CANOL Actualités n°35).

A la suite de plusieurs courriers au président du Grand Lyon et aux élus, au lieu d'augmenter cette taxe, comme il avait été annoncé auparavant, une **baisse de 3% a été finalement décidée pour les foyers dont le ramassage s'effectue 6 fois par semaine** (75% d'entre eux).

Nous regarderons avec attention les comptes 2009 dès leur approbation (en juin) afin de réclamer, si elle est justifiée, une nouvelle diminution de cette taxe.